# Compte-rendu du CTL du 23/11/2021

## Ordre du jour

**Points soumis à vote :**
1) Ponts naturels 2022
2) Création du SGC de Fontenay-Le-Comte et déploiement d'un CDL
3) Création du SGC Nord Vendée et déploiement de CDL
4) Actualisation et finalisation du périmètre du SGC de Challans
5) Création du SPF-E départemental
6) Stratégie départementale d'organisation des caisses
7) Actualisation technique de la désignation d'un SAID de Challans

**Points pour information :**
8) DUERP – Plan Annuel de Prévention
9) Questions diverses

M Fuentes, président du CTL, était accompagné de madame Nguiffo Boyom et de messieurs Bail, Danelutti, Leca, Manceau, Buteau.

Les présents pour les organisations syndicales étaient :
Aublet Flore, Thomas Pascal et Deniel Anne-Gaëlle pour Solidaires Finances Publiques 85
Claracq Arnaud pour la CFDT
Perraudeau Sonia pour la CGT avec en tant qu'expert Sergetier Ludovic
Lièvre Sébastien, Pillet Williams et Reto-Rivière Anne. En tant qu'experte Guimarho Léna pour FO

Ce CTL s'est tenu en présentiel mais, pour tenir compte du contexte sanitaire, sa configuration était contrainte.
Suite aux lectures des liminaires, M Fuentes a souligné que la direction est consciente et particulièrement attentive au sentiment d'inquiétude ressenti.

## 1) Ponts naturels 2022 :

La direction propose 3 « pont naturels » : le vendredi 27 mai, vendredi 15 juillet et lundi 31 octobre.

***Solidaires Finances Publiques 85*** continue de soutenir que ces jours pourraient être accordés à l'ensemble des agents comme « jours du Directeur » au lieu d'être pris sur les congés, comme cela s'est pratiqué par le passé.
En effet, ces trois ponts signifient actuellement trois jours de congés imposés, qui intéressent certes beaucoup d'agents mais pas tous.
Devant le refus du directeur, **Solidaires Finances Publiques 85** s'est ABSTENU.

## 2) Création du SGC de Fontenay-Le-Comte et déploiement d'un CDL :

Le 1er janvier 2022, le SGC de Fontenay-Le-Comte sera constitué des activités des trésoreries de Fontenay-Le-Comte et de la Châtaigneraie. Monsieur Viguier sera à sa tête. Il couvrira trois

établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) : Les communautés de communes du Pays de Fontenay-Vendée, Pays de la Châtaigneraie et Vendée Sèvre Autise.
Monsieur Poulard sera le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) à compter du 01/01/2022.

Cette création entraîne le transfert de 2 emplois de cadre B et 2 emplois de cadre C de la trésorerie de la Châtaigneraie vers le SGC de Fontenay-Le-Comte.

**Solidaires Finances Publiques 85** a voté CONTRE cette création qui constitue la mise en place du NRP en Vendée et entraîne une diminution du maillage territorial de pleine compétence.

## 3) Création du SGC Nord Vendée et déploiement de CDL :

Le SGC Nord Vendée est créé au 1er septembre 2022 et sera constitué des activités des trésoreries des Herbiers, de Montaigu et de Mortagne-sur-Sèvre.
Le SGC couvrira 5 EPCI : les communautés de communes du Pays des Herbiers, du Pays de Mortagne, du Pays de Pouzauges, du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts et celle de Terres de Montaigu (transformée en communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2022).

Le SGC sera situé dans les locaux de la trésorerie des Herbiers. Une antenne du SGC sera maintenue sur le site de la trésorerie de Montaigu.
Deux CDL couvriront ces 5 EPCI. M Praud sera nommé CDL de Montaigu-Les Herbiers- Saint Fulgent. Tandis que le CDL de Mortagne-Pouzauges donnera lieu à un recrutement.

**Solidaires Finances Publiques 85** a demandé à la direction de préciser les tâches qui seront réalisées dans l'antenne de Montaigu et sa pérennité.
La direction a répondu que la discussion sur l'attribution des tâches de cette antenne était encore en cours. Qu'au début, il s'agirait d'une gestion de l'existant. Les attributions de tâches seraient ajustées. Comme il n'y aura plus qu'un seul « codique » pour le SGC Nord Vendée, toute la comptabilité sera tenue sur le site des Herbiers.
Sachant que le transfert du recouvrement de la trésorerie de Montaigu vers le SIP de La Roche se fera au 01/01/2022, il restera des tâches d'accueil et de transfert de questions vers le SIP de La Roche. Il y aura alors deux cas : soit le SIP pourra apporter une réponse complète par téléphone, soit la réponse sera apportée à la Trésorerie de Montaigu par un EMA (Equipe Mobile d'Accueil) après fixation d'un rendez-vous avec le contribuable.
En ce qui concerne la pérennité de l'antenne, la direction a indiqué qu'elle s'était engagée envers la collectivité de Montaigu jusqu'en 2026.
La direction a précisé que l'espace dédié à la Trésorerie sur le site du CFP des Herbiers nécessite un agrandissement. Le projet immobilier sera présenté lors d'un CHSCT qui se tiendrait au printemps 2022.

**Solidaires Finances Publiques 85** a voté CONTRE afin de confirmer notre opposition à la mise en place du NRP en Vendée.

## 4) Actualisation et finalisation du périmètre du SGC de Challans :

Le 1er septembre 2021, le SGC de Challans a été créé. Il regroupe l'activité de la trésorerie de Challans ainsi que celle des trésoreries du Poiré-sur-Vie, de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer.

Le périmètre du SGC de Challans sera finalisé le 1er septembre 2022 par l'intégration de l'activité des trésoreries de Saint Gilles Croix de Vie, de Noirmoutier et de l'Ile d'Yeu.
Ainsi, le SGC couvrira 5 EPCI : la communauté de communes de Challans Gois Communauté, de l'île de Noirmoutier, Océan Marais de Monts, du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (future Communauté d'Agglomération au 01/01/2022) et Vie et Boulogne.

Afin de tenir compte de l'insularité de l'île d'Yeu, une antenne du SGC y sera créée, dans les locaux actuels de la trésorerie de l'île d'Yeu. Tandis que l'ensemble des autres agents seront installés sur le site actuel du SGC de Challans.

Depuis le 1er septembre 2021, M Albrespit a été nommé en tant que CDL et couvre les collectivités du périmètre des CC Océan Marais de Monts, Vie et Boulogne île de Noirmoutier (uniquement l'inter-communalité). Un second CDL, Mme Devaux couvre, quant à elle, le périmètre de la CC de Challans Gois Communauté.
Les périmètres des deux CDL seront enrichis au 1er septembre 2022 par l'intégration, pour le 1er CDL, de l'Ile d'Yeu et pour le second, des autres collectivités de la CC île de Noirmoutier.
Un CDL supplémentaire sera alors recruté pour couvrir le périmètre de la CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

La direction a expliqué accompagner au niveau de l'accueil la mise en place du SGC de Challans en instaurant des permanences sur les différents sites.
**Solidaires Finances Publiques 85,** qui est déjà intervenu lors du dernier CTL pour signaler la situation de manque d'effectifs de la Trésorerie de Saint Gilles Croix de Vie du 01/01/2022 au 01/09/2022, a demandé qu'une solution soit trouvée pour maintenir l'accueil sans augmenter les difficultés des agents.
La direction consciente de cette situation particulière, a assuré qu'elle positionnerait un EDR côté dépense et un autre côté recette un mois avant les départs en retraite afin qu'il y ait une transmission des « manières de faire ». De plus, ces EDR se chargeront de former un contractuel (en cours de recrutement ) et un stagiaire (arrivant en avril).
La direction complétera le dispositif en positionnant un EMA lors de la campagne déclarative, si nécessaire.

La direction a précisé que les trois agents travaillant sur le recouvrement intégreraient le SIP de Challans au 1er janvier 2022.

**Solidaires Finances Publiques 85** a voté CONTRE la mise en place du NRP en Vendée. Par contre, nous tenons à souligner la qualité de la prise en compte de l'humain par la direction face à la situation de la trésorerie de Saint Gilles Croix de Vie.

**5) Création du Service Départemental de Publicité Foncière et d'Enregistrement (SDPFE) au 13 juin 2022 :**

La décision nationale de 2018 de consolider le métier de la publicité foncière et de l'enregistrement par la création d'un service départemental unique doit être mis en place entre 2019 et 2022.
Pour le département de la Vendée, la date a été fixée au 13 juin 2022.

**Solidaires finances Publiques 85** s'est depuis longtemps opposé à cette fusion des 4 SPF à savoir les SPF de Fontenay-le-Comte, Challans, La Roche sur Yon et Les Sables d'Olonne en un service unique. Nous considérons que cette réforme participe à la diminution du maillage territorial du

réseau de la DGFIP et à la diminution du service publique par l'éloignement des services de leur public.
Nous avons réitéré plusieurs fois nos demandes de calendrier sur l'ensemble des restructurations à venir et pas seulement le NRP, afin notamment que les collègues des SPF et du SPFE soient toujours informés au mieux des évolutions. C'est ainsi que la date de la fusion vous a été relayée au travers du compte rendu du CTL du 14 janvier 2021.
**Solidaires Finances Publiques 85** a continué d'intervenir pour défendre les agents en dehors et lors des instances. Nous avons maintenu notre vigilance sur les effectifs des SPF et du SPFE de l'impact de la création du Service d'Appui à la Publicité Foncière (SAPF) et la généralisation de l'Accès des Notaires au Fichier (ANF).
Nous n'avons pas, non plus, oublié les collègues de l'enregistrement en faisant acté au procès verbal du CTL qu'au fur et à mesure des diminutions de tâches d'enregistrement entraînant une diminution progressive d'effectif sur la mission enregistrement, les collègues pourront intégrer la mission SPF.

Lors du CTL du 23 novembre 2021, la direction a confirmé ce qu'elle avait indiqué le 12 octobre 2021 : le SPF des Sables pourra exercer du travail à distance pour le SPFE départemental. Elle insiste sur le fait que ce n'est pas une antenne pérenne, suivant les départs naturels des agents au fil du temps. Les recrutements se feront à l'avenir sur le seul site de la Roche.
Ce choix est motivé par le fait qu'un inspecteur reste au SPF des Sables afin d'assurer le soutien et l'organisation du travail de l'équipe.
La direction a maintenu que ceci n'était pas possible pour les SPF de Challans ou Fontenay du fait de leur taille, de l'absence d'inspecteur, de problèmes immobiliers et de l'impossibilité de fournir autant de travail pour le travail à distance.

**Solidaires Finances Publiques 85** a toujours soutenu que le travail à distance pour le SDPFE doit être proposé à l'ensemble des SPF.

La direction a réaffirmé lors de ce CTL qu'il n'est pas possible de fournir suffisamment de travail à distance pour 3 sites et a insisté sur la nécessité de la présence d'un encadrant.
Cependant, elle a précisé que malgré le changement de chef de service, *la direction veillerait à ce que tout soit fait pour que le télétravail déjà mis en place soit maintenu après la fusion.*
*De plus, la direction s'est engagée à ce que les collègues qui ne souhaiteraient pas suivre la mission et préféreraient rester sur leur site soient prépositionnés en surnombre (avant le mouvement local, soit du 13/06 au 31/08/22) sur un service du site concerné.*

Le futur chef de service du SDPFE, Monsieur Mochon, arrivera sur le SPFE de La Roche sur Yon à compter du 1er décembre 2021. *Il va mettre en place des groupes de travail à partir du début de l'année 2022 sur 3 thématique : comptabilité, organisation et méthodes de travail et, enfin, réquisition (maintien des compétences et conséquence du transfert lié à la mise en place de l'ANF en Vendée en 2023).*

**Solidaires Finances Publiques 85** a voté CONTRE, confirmant son opposition à cette réforme diminuant le réseau.

**6) Stratégie départementale d'organisation des caisses :**

La DGFIP a engagé un plan de réduction des espèces à travers la mise en place du « paiement de proximité chez les buralistes » (en Vendée : 137 buralistes agréés répartis sur 86 communes) et le marché de dégagements/approvisionnements confié à La Banque Postale (en Vendée : 26 guichets LBP agréés répartis sur 23 communes).

Dans ce cadre, la DDFIP de Vendée doit mener un plan de passage en caisse « sans numéraire », à l'exclusion de deux caisses « numéraire » maintenues à La Roche sur Yon ( site Jaurès) et Les Sables d'Olonne.
Le choix de ces deux caisses résiduelles s'expliquent par la présence de juridictions et par la persistance d'opérations ne pouvant être réalisées en prestation externalisée (exemple : paiement de jours-amendes, …)

L'encaissement par carte bancaire est maintenu dans l'ensemble des structures accueillant du public.

| Date | Structures concernées |
|---|---|
| 01/01/2022 | Trésorerie Hôpitaux de Vendée<br>SIP de La Roche sur Yon |
| 01/04/2022 | SGC Yon-Vendée |
| 01/01/2023 | Trésorerie de Moutiers Les Mauxfaits<br>SGC Challans<br>SGC Nord-Vendée<br>SGC Sud-Vendée-Littoral<br>SGC Fontenay le Comte |
| 01/01/2024 | Antenne Ile d'Yeu |

**Solidaires Finances Publiques 85** a voté CONTRE car cette réforme constitue une perte de mission et complique les démarches des usagers les plus fragiles.

**7) Actualisation technique de la désignation d'un SAID de Challans :**

Au sein du SIP de Challans, une forte proportion d'appels téléphoniques à destination du SAID « Iles et Marais » aboutit au SAID « Challans-Palluau » du fait du manque de lisibilité de la dénomination.

La direction propose, suite à accord des collègues du SIP, de modifier la dénomination du secteur d'assiette « îles et marais » en « Les îles St Jean Beauvoir ».

Du fait de l'accord des collègues et que cette modification vise à améliorer la lisibilité du secteur pour les contribuables, **Solidaires Finances Publiques 85** a voté POUR.

**8) Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et Programme Annuel de Prévention (PAP) 2021** :

Le PAP a été soumis à l'avis du CHSCT de Vendée en séance plénière du 19/10/2021.

La direction a validé ce PAP lors de cette séance après intégration du Risque sur le Radon (pour les bâtiments A et C de la cité Travot), conformément à la position de l'inspecteur de Santé et Sécurité au Travail.
Le bâtiment B a également été rajouté sur demande d'une autre organisation syndicale.

Les Organisations Syndicales siégeant au CHSCT ont rappelé qu'elles avaient aussi formulé un avis défavorable sur ce Programme Annuel de Prévention lors de la séance de la séance plénière par l'avis suivant :

«Les agents expriment au travers du DUERP la réalité de leur quotidien, de leurs conditions de travail et surtout les risques psychosociaux auxquels ils sont confrontés. Malheureusement, au-delà de ce recensement des difficultés des agents, le plan de prévention qui découle du DUERP ne propose que quelques actions concrètes. Aucune mesure d'ampleur n'est envisagée quant aux risques psychosociaux liés aux évolutions du travail, à son organisation et aux réformes en cours. Le dialogue entre les agents et les encadrants est certes nécessaire, mais encore faut-il que les agents y soient réellement associés en amont et que le dialogue ne se résume pas à un «accompagnement au changement» sur lequel nos collègues n'ont aucune prise.
Dans ce contexte, l'avis de l'ensemble des organisations syndicales siégeant au CHSCT porté sur ce plan de prévention ne peut être que défavorable au regard d'une politique de prévention qui devrait s'inscrire dans une politique nationale. Elle devrait permettre de répondre aux inquiétudes exprimées par les agents et supprimer leur exposition à la souffrance au travail.»

**9) Questions diverses :**

* Une autre OS a renouvelé sa demande d'organisation d'un deuxième mouvement local par la direction.
La direction a maintenu son opposition.

**Solidaires Finances Publiques 85** a déjà exprimé son opposition à l'éventualité d'un deuxième mouvement local du fait des distorsions de droits pour les agents et des règles de mutation qui en résulteraient.

* Un point a été réalisé sur le recrutement des contractuels :
depuis début 2021 : 2 contractuels recrutés au niveau cadre C sont employés à la trésorerie amendes et à l'enregistrement.
En octobre 2021 : 2 contractuels recrutés au niveau cadre C sont employés en Direction (à la comptabilité) et à la trésorerie des Hôpitaux.
En décembre 2021, 2 contractuels devraient être recrutés au niveau cadre B pour un contrat de 3 ans, à destination de la trésorerie de St Gilles (avec basculement vers le SGC de Challans en septembre 2022) et au SIP de Fontenay (à l'accueil généraliste).

* La direction a indiqué que du fait du vote unanime des OS contre les points 2 à 6 de l'ordre du jour, le CTL serait reconvoqué le lundi 13/12/2021. Pour autant, elle a indiqué qu'aucun changement ne serait fait sur ces sujets. Les documents d'information ne seront pas modifiés.

* La direction nous a informé que le prochain CTL se tiendrait le 4 janvier 2022 et concernerait les suppressions d'emplois et le budget participatif.